

**Arrêté n° 2025-13 PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
POUR L'ACCES AU GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Monsieur Dominique GUELON, Maire d'Orcet

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2021-035 du 21 septembre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2025-06 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 janvier 2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRETE

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. PEREIRA Carlos	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'agent et dont ampliation sera transmise au Comptable de la collectivité, à Monsieur le Président du Centre de Gestion du Puy de Dôme.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à Orcet, le 13 FEV. 2025

Le Maire,
D. GUELON



**Arrêté n° 2025-14 PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
POUR L'ACCES AU GRADE DE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE
CLASSE**

Monsieur Dominique GUELON, Maire d'Orcet

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°2021-035 du 21 septembre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2025-06 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 janvier 2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRETE

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme AZROU ISGHI Fathia	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'agent et dont ampliation sera transmise au Comptable de la collectivité, à Monsieur le Président du Centre de Gestion du Puy de Dôme.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à Orcet, le 13 FEV. 2025

Le Maire,
D. GUELON



**Arrêté n° 2025-43 PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX
POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Monsieur Dominique GUELON, Maire d'Orcet

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération n°2021-035 du 21 septembre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2025-06 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 janvier 2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRETE

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. ARTAUD Sébastien	technicien	technicien principal de 2ème classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'agent et dont ampliation sera transmise au Comptable de la collectivité, à Monsieur le Président du Centre de Gestion du Puy de Dôme.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr.

Publié par affichage le :

06 JUL. 2025

Fait à Orcet, le

05 JUL. 2025

Le Maire,
D. GUELON

